Docu 44893 p.1

Arrêté ministériel portant agrément de l'asbl l'Hirondelle, en tant que partenaire apportant de l'aide aux justiciables

A.M. 13-12-2017 M.B. 20-02-2018

Par arrêté ministériel du 13 décembre 2017, l'asbl «l'Hirondelle», sise avenue Wilmart 34A, à 1360 Perwez, est agréée en qualité de partenaire apportant de l'aide aux justiciables.

L'asbl «l'Hirondelle» est agréée pour exercer la mission suivante :

- accompagnement à la mise en oeuvre et au suivi des décisions judiciaires pour l'arrondissement judiciaire du Brabant wallon.

L'agrément prend effet le 1er janvier 2018 pour une durée de six ans.

